

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Avril 2026 à 20 Heures

Désignation d'un secrétaire de séance : **Claude CAUX**

Absents ayant donné procuration :

Mme MARRON Sandrine Procuration à Mme ROUX Katia

Mme SICARD MORA Charline Procuration à M. Jean-Claude POUS

Absents non excusés :

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- 1) **Compte rendu du dernier conseil municipal du 21/03/2026.**
- 2) **Vote du BUDGET M57. 2026/11**
- 3) **Vote des taux de 2026 État 1259. 2026/12**
- 4) **Désignation des délégués pour le renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID). 2026/13**
- 5) **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres. 2026/14**
- 6) **Désignation des délégués au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). 2026/15**
- 7) **Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des eaux du Limouxin (SIVOM). 2026/16**
- 8) **Désignation des délégués du Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) 2026/17**
- 9) **Désignation des délégués du SIVU du Mont Joseph. 2026/18**
- 10) **Désignation des délégués de l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11). 2026/19**
- 11) **Désignation des délégués du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes (PNRCF). 2026/20**
- 12) **Désignation des délégués du Correspondant Défense. 2026/21**
- 13) **Informations diverses**

Soumettre au vote

-1- Compte rendu du dernier conseil municipal du 21/03/2026 : **Voté à l'unanimité**

-2- Vote du BUDGET M57.

Note N°1

BUDGET M57 :

La commune vote le budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique 2025, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal présenté par M. le Maire, soumis au vote par chapitre, avec présentation par section,

Le projet du budget principal M57 s'équilibre de la manière suivante :

-2- BUDGET M57	Fonctionnement Dépenses : 718 118.49 €
	Fonctionnement Recettes : 718 118.49 €
	Investissement Dépenses : 326 500.00 €
	Investissement Recettes : 326 500.00 €

BUDGET M 57**SECTION DE FONCTIONNEMENT M57 :****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	232 936.76
012	Charges de personnels et frais assimilés	227 426.00
014	Atténuations de produits	56 389.00
65	Autres charges de gestion courante	72 601.00
66	Charges financières	8 500.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	113 140.73
042	Opérations ordre de transfert entre sections	4 000.00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 125.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	718 118.49

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	7 000.00
70	Produits services, domaine, ventes diverses	4 950.00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	77 655.00
731	Fiscalité locale	353 282.00
74	Dotations et participations	116 139.00
75	Autres produits de gestion courante	20 500.00
76	Produits financiers	0.00
042	Opérations ordre de transfert entre sections	0.00
043	Opération ordre intérieur de la section	0.00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	138 592.49
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	718 118.49

SECTION D'INVESTISSEMENT M57 :

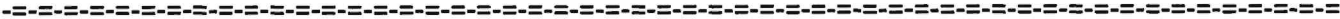
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	300 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	0.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	326 500.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	134 565.66
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) (FCTVA)	4 066.00
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	113 140.73
040	Opérations ordre de transf. entre sections (DOT AMORTISSEMENT)	4 000.00
R001	Solde d'exécution reporté	70 727.61
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	326 500.00

-Délibération N°2026/11 Vote du Budget M57 : Voté à l'unanimité



-Délibération N°2026/12 Vote des taux de 2026 État 1259: **Voté à l'unanimité**

-3- Fiscalité: Vote des taux de 2026 État 1259. **Note N°2**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité.

. Le taux de référence du département en 2020 était de 30.69% Cette compensation est assortie d'un coefficient correcteur. Le taux 2026 doit être voté à partir de ce taux de référence.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 71.43 % (dont taux départemental 2020 : 30.69 %)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.71 %
- taxe d'habitation : 8.11 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Résultat attendu pour 2026 est de 477 389 €.

- Dont taux départemental 2020 : 30.69 %

-4- Délibération N° 2026/13 Désignation des délégués pour le renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) : **Voté par 12 voix et 3 abstentions **Note N°3****

Monsieur le Maire,

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts relatif à l'établissement de la liste de présentation de contribuables parmi lesquels doivent être désignés par Monsieur le Directeur des services fiscaux sur proposition du conseil municipal 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants nommés par une liste de 12 noms,

- THERAULAZ CLAUDINE
- TORREGROSA DANIEL
- MAURY SOPHIE
- CAUX CLAUDE
- ABRANT ANNIE
- DEBORD MICHELLE
- PEYTAVI CHRISTIAN
- ROUX KATIA
- MARRON SANDRINE
- RIQUET OLIVIER
- CAYOLAS ROMAIN
- FOUCHARD GHISLAINE

-5- Délibération N° 2026/14 : Voté par 12 voix et 3 abstentions

Note N°4

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres : Voté par 12 voix et 3 abstentions

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

- Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par quatre membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Propose : Le Maire et les 4 Adjointes.

-6- Délibération N° 2026/15 : Voté à l'unanimité

Note N°5

Désignation des délégués au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

RPI : regroupement des écoles.

Gestion de la vie des écoles primaires de Montazels, Luc et Antugnac : 3 délégués et 1 suppléant.

Propose : 3 Titulaires : Sophie MAURY, Olivier RIQUET, Katia ROUX

1 Suppléante : Sandrine MARRON

-7- Délibération 2026/16 : Voté à l'unanimité

Note N°6

Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des eaux du Limouxin (SIVOM).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'adhésion de la Commune au SIVOM des eaux du Limouxin, et du renouvellement du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il convient de désigner les Délégués du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du dit SIVOM. La représentation du Syndicat est de deux délégués titulaires et, deux délégués suppléants.

Délégués titulaires : M. CUXAC Christophe et Mme THERAULAZ Claudine

Délégués suppléants : M. TORREGROSA Daniel et M. CAUX Claude

En qualité de délégués de la commune au SIVOM des eaux du Limouxin.

-8- Délibération 2026/17 : **Voté à l'unanimité**

Note N°7

Désignation des délégués du Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN)

Objet : représentation des délégués communaux 2026 en vue des élections territoriales des instances du SYADEN

En effet, la nouvelle assemblée délibérante est amenée à procéder à **la désignation d'un binôme paritaire** de représentants (une femme et un homme ou inversement), ayant le statut de **délégué communal titulaire et de délégué communal suppléant**. Cette désignation est obligatoire pour permettre à notre commune d'être représentée et de voter lors de élections territoriales organisées au cours du mois de mai, en vue d'élire les délégués qui siégeront au sein des instances délibérantes du SYADEN.

Aussi, il convient de préciser que dans le cadre du renouvellement des instances du syndicat seul le délégué communal titulaire désigné sera habilité à soumettre sa candidature pour siéger au sein des organes délibérants du SYADEN.

Propose : M.POUS Jean-Claude et Mme SICARD MORA Charlaïne

-9- Délibération 2026/18 : **Voté à l'unanimité**

Note N°8

Désignation des délégués du SIVU du Mont Joseph.

Objet : Désignation de deux délégués titulaires au Syndicat intercommunal du MONT JOSEPH.

Monsieur le Maire,

Expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les deux délégués titulaires au syndicat intercommunal du Mont Joseph.

Monsieur le Maire appelle les candidats à se faire connaitre.

Se sont déclarés candidats :

M. CAUX Claude et Mme DEBORD Michelle

-10- Délibération 2026/19 : Voté à l'unanimité

Note N°9

Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune, en date du 08/04/2016 , approuvant l'adhésion de la commune à l'ATD 11,

Vu les statuts de l'ATD11,

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ATD 11,

Vu le règlement de fonctionnement de l'ATD11,

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un représentant afin de siéger à l'assemblée générale de l'ATD11,

- **Propose M. CUXAC Christophe pour représenter la commune de Montazels**
- **Propose Mme Theraulaz Claudine pour représenter la commune en l'absence de M. Cuxac Christophe, le Maire.**

-11- Délibération 2026/20 : Voté à l'unanimité

Note N°10

Désignation des délégués Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes (PNRCF)

Vu le décret n°2021-1151 du 4 septembre 2021 portant classement du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes,

Vu l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-012-01 portant modification du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional en Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le résultat des élections municipales de Mars 2026,

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner deux conseillers municipaux qui représenteront la commune (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes.

Propose :

- **Mme ABRANT Annie, en tant que titulaire**
 - **Mme DEBORD Michelle, en tant que suppléant**
-

-12- Délibération 2026/21 : Voté à l'unanimité

Note N°11

Désignation du Correspondant Défense :

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Propose : M. TORREGROSA Daniel



-13- Informations diverses :

- La marche pour la ligue contre le cancer annulée sur Montazels
- Aménagement d'un espace « Boîte à livres » sur Garenaud
- Réagencement aire de jeux

Fin de séance : 21h00

**Secrétaire de séance
Claude CAUX**

**Le Maire
Christophe Cuxac**